



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 27 avril 2022
Dépôt : Claude Wiseler
Groupe politique CSV

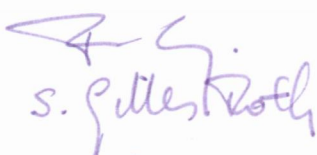
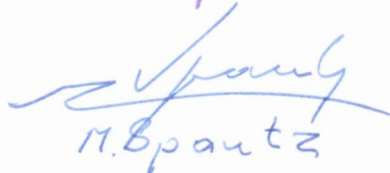
- Considérant que la guerre en Ukraine continue de faire des victimes innocentes et que les atrocités perpétrées par les troupes russes ont franchi un nouveau cap avec la découverte, le dimanche 3 avril 2022, de corps de civils, hommes et femmes, allongés dans les rues de Boutcha ;
- Considérant que l'armée russe poursuit les bombardements aveugles et les attaques aériennes contre des zones résidentielles et des infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les écoles et les crèches, ce qui a conduit à la destruction complète ou quasi complète de Marioupol, de Volnovakha et d'autres villes et villages ;
- Considérant que les sanctions ont un effet, mais que les achats de combustibles fossiles de l'Union en Russie continuent de fournir au régime des moyens qui contribuent au financement de la guerre ;
- Considérant que des études montrent que l'interdiction des importations de combustibles fossiles russes aurait une incidence sur la croissance économique de l'Union, et se traduirait par des pertes estimées à moins de 3 % du PIB, alors que les pertes que subirait l'économie russe au cours de la même période représenteraient 30 % du PIB et contribueraient à mettre un terme à l'agression russe ;
- Considérant les différentes décisions prises par le Conseil européen concernant des sanctions et des mesures restrictives à l'égard de la Russie ;
- Considérant l'adoption par le Parlement européen de la résolution concernant l'évolution de la guerre en Ukraine et les sanctions de l'UE contre la Russie le 7 avril 2022, résolution largement reprise par la présente motion ;
- Rappelant l'adoption unanime de la motion du 24 février 2022 par la Chambre des Députés et la condamnation de l'attaque non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie.


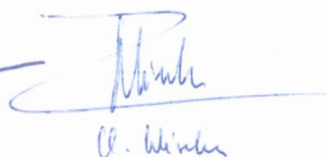

La Chambre des Députés

- Condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ainsi que l'implication de la Biélorussie dans cette guerre, et exige que la Russie mette un terme immédiat à toutes ses activités militaires en Ukraine et retire sans condition l'intégralité de ses forces et équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien internationalement reconnu ;
- Partage la douleur de la population ukrainienne qui subit des pertes et des souffrances indicibles ;
- Souligne que cette agression militaire et cette invasion constituent une violation grave du droit international, en particulier de la convention de Genève et ses protocoles additionnels et de la Charte des Nations unies ;
- Exprime la colère et l'indignation que lui inspirent les atrocités dont il est fait état, y compris le viol et l'exécution de civils, les déplacements forcés, le pillage et le ciblage d'infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les installations médicales, les écoles, les abris et les ambulances, et les tirs visant les civils qui tentent de fuir les zones de conflit en empruntant les couloirs humanitaires définis d'un commun accord, et qui ont été commises par les forces armées russes dans un certain nombre de villes ukrainiennes occupées, dont Boutcha ;
- Rappelle avec insistance que les auteurs de crimes de guerre et d'autres violations graves de droits ainsi que les représentants gouvernementaux et les chefs militaires responsables devront répondre de leurs actes ;
- Rappelle qu'en cas de crimes de guerre et de génocide, la communauté internationale est tenue d'agir et devrait utiliser tous les instruments à sa disposition ;
- Soutient pleinement l'enquête lancée par le procureur de la CPI sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ainsi que les travaux de la commission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ;

Invite le Gouvernement

- A poursuivre et à soutenir les livraisons d'armes pour permettre à l'Ukraine de se défendre efficacement ;
- A demander la mise en place de couloirs humanitaires et de passages sûrs pour évacuer les civils qui fuient les bombardements ainsi qu'à soutenir les renforcements des réseaux d'aide humanitaire de l'Union en Ukraine ;
- A soutenir, suite à la volonté exprimée par l'Ukraine dans sa demande d'adhésion à l'Union européenne présentée le 28 février 2022, l'envoi d'un signal clair par les institutions de l'Union européenne en faisant en sorte d'accorder à l'Ukraine le statut de candidat à l'Union européenne, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne et sur la base de ses mérites, et, dans l'intervalle, de continuer à œuvrer à son intégration sur le marché unique de l'Union, conformément à l'accord d'association ;
- A veiller à ce que la mise en œuvre des sanctions existantes soit intégrale et effective au Luxembourg ;
- A soutenir toute demande permettant d'accroître l'efficacité des sanctions existantes ;
- A soutenir la mise en place d'un embargo total et immédiat sur les importations russes de pétrole, de charbon, de combustible nucléaire et de gaz et à demander à la Commission européenne de présenter un plan visant à continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne à court terme ;
- A continuer à diversifier les ressources, les technologies et les voies d'approvisionnement énergétiques, mais également à investir encore davantage dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les solutions de stockage de gaz et de l'électricité et à effectuer des investissements durables à long terme conformément au pacte vert pour l'Europe ;
- A apporter son soutien à tous les processus internationaux et nationaux légitimes d'enquête sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre présumés commis en Ukraine, afin que tous les auteurs et complices répondent de leurs actes devant les Tribunaux.


S. Pilleström

M. Spautz


Hansen
Martine

U. Winkler

REDING V.